

21/05/2024

Marchés publics

L'ÉCLUSE GRAND GABARIT D'OISY-LE-VERGER CHERCHE SON CONSTRUCTEUR

Une nouvelle étape importante est franchie pour le Canal Seine-Nord Europe avec le lancement de la consultation concernant les travaux principaux et les prestations associées nécessaires à la réalisation d'une des plus hautes écluses, celle d'Oisy-le-Verger située dans le Pas-de-Calais. Cette étape permet aux entreprises de se porter candidates d'ici le 14 juin. La notification de ce marché est prévue pour le 2nd semestre 2025.



Vue 3D de l'écluse de Oisy-le-Verger © SCSNE-ONE

Un marché négocié pour une des plus hautes écluses du Canal

L'écluse d'Oisy-le-Verger, située au nord du Canal Seine-Nord Europe, est l'une des plus imposantes du tracé avec une hauteur de chute d'eau de 25 mètres. Comme pour les 6 autres écluses à grand gabarit qui seront construites, les dimensions intérieures du sas sont de 12,5 mètres de large et 197 mètres de long.

Le marché dont la procédure impliquera des négociations avec les entreprises, portera sur les travaux principaux de construction de l'écluse d'Oisy-le-Verger avec notamment :

- **Des travaux spéciaux de fondation** : paroi moulée et ses ouvrages annexes (exemples : bouchon injecté, buton, tirants, drainage et assainissement), le terrassement en déblais à l'intérieur de l'enceinte créée et leur mise en dépôt provisoire ou définitif ;
- **La construction des structures principalement en béton armé de l'écluse** (sas, têtes amont et aval, bassins d'épargne pour recycler l'eau, station de pompage, ouvrages externes...) ;
- **Des terrassements principalement en remblai** au contact et autour des structures ;
- **La fabrication et le montage d'une partie des équipements** notamment les portes d'écluse et les différentes vannes ;

- **Des travaux de construction d'équipement portuaires** dans les avant-ports et des travaux relatifs à l'étanchéité de ces avant-ports ;
- **Des opérations d'exploitation** des ouvrages construits ou assemblés entre l'achèvement partiel ou total de la construction et la mise en exploitation du Canal Seine-Nord Europe.

L'exécution du marché se déroulera en 2 phases :

- une première phase de 62 mois correspondant aux travaux, dont 9 mois de préparation (travaux préparatoires de dégagement des emprises, d'installations de chantier et de chemins d'accès),
- une seconde phase de 22 mois de prestations particulières d'assistance à l'exploitation (qui commencent pendant les derniers mois de travaux)



Sas de l'écluse @ SCSNE-ONE



Bassins d'épargne de l'écluse @ SCSNE-ONE



Porte aval de l'écluse @ SCSNE-ONE



Porte amont fermée @ SCSNE-ONE

Des chantiers adaptés à la transition énergétique

Au titre de la sélection des offres, les candidats auront notamment à répondre à des critères liés à la transition énergétique en lien avec les chantiers.

Chaque candidat devra **s'engager pour que le chantier bénéficie du report modal** : il est ainsi demandé de limiter le transport routier pour l'approvisionnement du chantier en matériaux, en favorisant l'utilisation de la voie ferrée ou de la voie fluviale. Afin d'encourager le report modal pour la réalisation de ce projet, un **taux de report modal minimal fixé dans le marché à 23 %** a été prévu comme condition d'exécution. Les offres des candidats qui s'engageront au-delà de ce minima seront valorisées lors de la notation.

Chaque candidat devra également **s'engager à réduire ses émissions de CO₂** : les candidats devront expliquer leur stratégie afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la réalisation du projet et notamment pour respecter l'objectif de quantités d'émissions de CO₂ maximal fixé pour le bilan carbone « matière » (bétons et aciers).

Une procédure marché guidée par la politique Achats de la SCSNE

Adoptée le 1er octobre 2020 par son Conseil de surveillance, la Politique Achats de la SCSNE invite les entreprises candidates à devenir les partenaires de la transformation durable des territoires, et suivre ainsi les objectifs de sécurité, d'emploi et de développement des territoires, d'environnement et d'innovation. La

procédure qui sera lancée pour ce marché déclinera cette politique à travers plusieurs mesures essentielles, parmi lesquelles :

- L'obligation pour le titulaire de confier **au moins 20% des prestations à des Petites et Moyennes Entreprises (PME)**.
- **L'intégration d'une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE)** qui engage les entreprises à embaucher des personnes éloignées de l'emploi. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif Canal Solidaire porté par les Départements, et vise à soutenir l'emploi et l'insertion durables. Sur l'ensemble des marchés attribués par la SCSNE, à la fin du 1^{er} trimestre 2024, près de 150 personnes ont déjà été intégrées, grâce aux clauses d'insertion, dans un parcours de retour durable vers l'emploi, et plus de 120 000 heures d'insertion ont déjà été réalisées.
- L'assurance de **mesures pour la sécurité sur les chantiers** : cette préoccupation majeure pour le maître d'ouvrage est traduite dans les pièces du marché notamment par l'intégration d'une clause d'interprétariat ou encore des pénalités pour manquement aux obligations de sécurité.

Les 7 écluses du Canal Seine-Nord Europe, un défi technique

La conception de ces écluses représente un véritable défi technique. Chacun de ces ouvrages a été conçu par les équipes de la Société du Canal Seine-Nord Europe et ses maîtres d'œuvre dans le respect de critères environnementaux ambitieux. Ainsi, pour **préserver la ressource en eau, des bassins accolés au sas épargneront une bonne partie de l'eau lors de la vidange de l'écluse** pour être réutilisée lors du remplissage suivant. L'eau qui ne peut être épargnée est immédiatement pompée du bief aval vers le bief amont.

Par ailleurs, un **très haut niveau de performance** a été exigé pour ces écluses, impliquant de limiter au maximum le temps de passage des bateaux. Pour ce faire, les temps de sassée (remplissage ou vidange du sas) ont été optimisés pour **ne pas dépasser 10 à 13 minutes**.

Une attention particulière a été portée à l'insertion des écluses du Canal Seine-Nord Europe qui vont créer de nouveaux paysages. Celle d'Oisy-le-Verger ainsi que celles de Noyon et d'Allaines sont conçues pour **accueillir le public** et devenir des incontournables des circuits touristiques des Hauts-de-France.

Pour plus d'informations :

- [Les écluses du Canal Seine-Nord Europe](#)
- [La Consultation pour l'écluse d'Oisy-le-Verger en ligne](#)
- [Le Canal dans l'Artois et le Cambrésis](#)

Contact presse : Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr – 06.83.83.56.59

A propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers



**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**



[www.
canal-seine-
nord-europe.fr](http://www.canal-seine-nord-europe.fr)